

ABONNEMENTS

SUISSE

1 an . fr 5.—
6 mois . » 2.50
3 mois . » 1.25
1 mois . » 0.45

ETRANGER
Le port en sus

ANNONCES

10 centimes la ligne ou son espace

Offres et demandes d'emplois,
gratuites pour tous les abonnés

Les PETITES ANNONCES au-dessous de 6 lignes, 75 centimes pour trois insertions.

LA SENTINELLE

ET LE

COURRIER JURASSIEN

JOURNAL ÉCONOMIQUE & SOCIAL

ORGANE DU PARTI SOCIALISTE

PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Rédaction et Administration: Rue de la Serre 35 a, LA CHAUX-de-FONDS

L'effort continu de tous les camarades peut seul procurer à la Presse socialiste la place qu'elle doit occuper pour le triomphe de la cause du faible.

LIBERTÉ

(Suite)

Tandis que les ascètes, les religieux, les croyants recherchent la liberté dans le renoncement, que les sensuels la trouvent en s'adonnant aux plaisirs charnels, tandis que chez les uns et les autres, elle est la résultante de luttes intimes que le moi livre en lui-même pour se dégager, se défaire de tout ou partie de ses liens et qu'elle ne se verra atteinte qu'à la mort, l'ambitieux, l'autocrate aspire à la liberté en dehors de lui-même et, croyant la rencontrer absolue dans la domination, se jette aux prises avec ses semblables, dore leurs fers, les amuse de propos fallacieux, dispose d'eux ensuite à sa fantaisie, puis se figure, en s'imposant à autrui, alléger son propre fardeau.

L'humanité se vit divisée, dès l'origine, en un nombre incalculable de groupes plus ou moins grands obéissant à des potentats improvisés sur la garantie d'affranchir leurs subordonnés; mais les potentats, non-contents de leur usurpation, cherchèrent à se dominer encore les uns, les autres, tentèrent de subjuguier la nature en établissant à ses côtés un régime disparate et conventionnel: l'état politique et hiérarchique, les degrés économiques et sociaux. Et les mystifiés, déjà sujets de lois péremptoires, devinrent encore sujets de la volonté arbitraire de fumistes et d'aventuriers; cependant loin de se regimber, ils supportèrent stoïquement la lourde échelle, aveuglés par les promesses faites et y ayant foi et prêtant, à qui veut bien les duper avec le mot « liberté », leur dos comme premier échelon. Ainsi du moins s'explique la folie qui poussa des millions d'hommes à la suite de quelque monstre genre Alexandre ou César, ou Tamerlan ou Napoléon et la soumission au capitalisme qui caractérise encore bon nombre de prolétaires.

Les autocrates, par leurs lubies, en sont arrivés à aggraver la situation générale de l'humanité; induits en erreur par leur imagination, ils se considèrent comme des êtres supérieurs, parce qu'ils tiennent la queue de la poêle gouvernementale ou du trafic, mais qu'une disgrâce, qu'un krach, surviennent et les voilà simples Jacques comme devant; sortis de leur rôle d'hommes, ils souffrent, obligés de se maintenir tant bien que mal sur leur échafaudage factice, ils souffrent encore, ils se trompent eux-mêmes, ils trompent leur entourage pour excuser la fausseté de leur situation, car l'état, qu'il soit monarchique ou démocratique, est organisé en vues de fonc-

tions politiques, donc par la vanité et l'orgueil, et nullement en vue de fonctions économiques, facilitant aux hommes leurs relations et leurs devoirs sociaux. — Les gouvernés, déjà suffisamment ligotés par la nature, sont empêchés de satisfaire aux lois physiologiques et morales, par de nouvelles lois tout artificielles, opposées aux premières et partant, endurent des souffrances indépendamment de leur volonté par l'imposture d'une poignée d'usurpateurs.

Il existe de par le monde une catégorie d'individus qui, sinon tous, du moins une bonne part, se distinguent des précédents, ce sont les sages, les intellectuels qui recherchent le foyer de la liberté au bon endroit: l'esprit. Eux seuls semblent se rendre compte que physiologiquement et psychologiquement, il n'y a guère à changer en nous, que nous sommes irrémédiablement liés les uns aux autres et qu'une seule liberté nous est accordée, celle de la pensée. La pensée ne connaît pas de bornes, elle voltige à droite et à gauche, furette partout sans que rien ne la retienne et, dégagée de la tutelle des passions, cherche les moyens non de supprimer nos peines, c'est impossible, mais de les adoucir.

Les dévots de la science éviteront la force, les révoltes, tout bouleversement brusque, mais ils connaîtront l'essence des lois et essayeront de les rendre plus tolérables dans les limites permises. C'est ainsi qu'ils faciliteront le transport et la circulation par l'invention de véhicules, la production alimentaire et industrielle par la découverte de machines, mais s'ils peuvent, certaines conditions préalables remplies, augmenter la vitesse, ils ne songeront jamais à supprimer ni la mise en mouvement, ni le déplacement, ni le frottement, ni la résistance de l'air, ni la pesanteur, ils pourront les réduire mais non les anéantir.

Le sage établit une ligne de conduite de nos droits et de nos devoirs envers nos pareils, mesure nos besoins, met un frein à nos passions et par la charité et la mutualité, clauses nécessaires, tente d'accommoder au mieux nos différentes natures. Il nous ramènera, par exemple, à de saines lois basées sur l'égalité afin de régler l'échange et d'empêcher l'escroquerie. Il ne cherche pas une issue quelconque pour essayer d'échapper aux lois naturelles, au contraire, il s'y soumet mais tâche de les fléchir en obtenant leurs faveurs, c'est-à-dire en les pénétrant.

HUMANITAS.

(A suivre)

LE PAPE LÉON XIII

Le pape Léon XIII, qui se disait le « vicaire de Dieu », vient d'être relevé de ses fonctions et rappelé près de son Maître. Ce face à face a dû causer quelque stupéfaction au vicaire, lorsqu'il s'est vu sans cardinal-ministre, sans garde-suisse, sans cour, et, comme tous les simples mortels, réduit à sa plus simple expression devant l'Éternel. L'Univers est tout de même plus grand que le Vatican: *Orbis major urbe*. Mais laissons de côté cet ordre d'idées, et ayons confiance dans la miséricorde de Dieu, qui pardonne l'orgueil et l'ambition non moins que les autres faiblesses de notre pauvre nature humaine.

Ne contemplons pour le moment que la place laissée vide parmi nous par la disparition de celui qui fut Léon XIII. Comme Italien, ce n'est qu'un Pecci de moins. Comme poète latin, c'est un très petit trou à combler, et les muses n'auront pas de peine à ce travail. Comme théologien, c'est un trou encore moindre, et Thomas d'Aquin lui-même en sourira. Comme chef d'une grande administration, il était déjà remplacé par son secrétaire d'Etat, qui faisait toute la besogne et qui ne s'effaçait que pour la galerie; son successeur en titre sera vite trouvé, les convoitises sont connues, et dans le secret les deux ou trois concurrents sérieux prennent déjà leurs mesures. Un nom remplacera un nom, Pie X sans doute succédera à Léon XIII, et autant en emportera le vent. Comme diplomate, quel souvenir laissera-t-il dans l'histoire? Il a paru grand, étant donnée la petitesse des hommes d'Etat qui mènent la politique actuelle; mais les faits parleront plus haut que les phrases, et il saute déjà aux yeux de tous que le « grand » politicien-diplomate, après avoir eu de longues années à son service pour faire de grandes choses, s'est éteint dans un krach formidable, et que toute sa grande et infaillible diplomatie a abouti à un *Los von Rom* à peu près général. Toute la partie intelligente de son clergé demande une réforme de la dogmatique romaine et pratique des méthodes qui la ruinent complètement; et la partie sentimentaliste, qui ne pense pas, est à plat ventre dans les superstitions les plus grotesques et les exploitations les plus scandaleuses.

Telle est la fin de ce grand pontificat. Preuve évidente que la religion n'est ni de la diplomatie, ni de la politique, quoi qu'en dise l'école jésuitique; preuve évidente que la ruse et la finasserie autour de l'autel ne sont pas bénies de

Dieu. Le Dieu qui n'a voulu ni les boucs ni les génisses de l'Ancien Testament, ne veut pas davantage les veaux d'or, les faux miracles et les mensonges du système papal, même quand les choses sont menées à grand gala, avec l'art consommé des représentations théâtrales et des réceptions princières. Le coup de théâtre final — car il y en a un — détruit toute l'illusion, et devant le Roi des rois la magie pontificale n'est qu'une fusée.

Léon XIII, ce grand rien, a disparu comme tous les atomes de ce monde. Un de plus, un de moins dans le tourbillon. Qu'importe? *Requiescat in pace!*

Un de nos abonnés au courant des reproches que nous a adressés *l'Ouvrier catholique*: ne pas avoir causé du pape dans *La Sentinelle* nous envoie l'article ci-dessous avec une invitation à le reproduire. Nous le faisons d'autant plus volontiers qu'il intéressera bon nombre de nos lecteurs. (Réd.)

Rome en impose.

Beaucoup de personnes disent: Si le système romain était aussi faux et aussi corrompu qu'on le prétend, il y a longtemps qu'il n'existerait plus, et la papauté ne jouerait pas le rôle spirituel qu'elle joue dans le monde.

Réponse: Le rôle que la papauté joue dans le monde est-il vraiment un rôle spirituel? Non. Ce n'est qu'un rôle politique. Qu'on ôte au pape ses nonces, agents politiques; que les gouvernements n'accordent plus à ceux-ci la place diplomatique qu'ils occupent; que l'on ne considère le pape qu'au point de vue purement religieux, et l'on verra que, loin d'être une puissance, il n'est qu'une faiblesse et une superfétation.

Dans le monde intellectuel, la papauté est nulle. Léon XIII, pour ne parler que du présent, n'a pas écrit une seule page scientifique et n'a élucidé aucune question théologique; ses encycliques valent ses poésies, c'est du vent. Dans le monde religieux, qu'a fait Léon XIII? Rien. Aucun homme de bon sens ne croit sérieusement à l'infailibilité de ce pauvre disparu. Sa cour ne renferme que des courtisans et des roués maladroits, et non des savants; les décisions de ses congrégations feraient hausser les épaules, si on leur accordait une minute d'attention. Le droit canon, qui est la grande science romaine, n'est plus pris au sérieux par personne. A Rome, la philosophie est nulle, l'exégèse nulle, l'histoire nulle, la théologie nulle: car la scolastique de quelques ergoteurs qui

ne se regardent pas sans rire, ne saurait passer pour de la théologie.

Pourquoi donc, dit-on, Rome est-elle si forte ? Parce que la sottise humaine que Rome exploite et qui vit d'elle, est encore très grande. Parce que l'ignorance des masses et le besoin de la superstition sont encore considérables. Parce que très peu de personnes cherchent sincèrement la vérité, et que moins encore ont le courage de la suivre quand elles l'ont vue. Qui lit aujourd'hui l'histoire des papes, des Borgia et autres ? Personne. Les papistes qui en ont quelque idée préfèrent croire que ces pauvres papes ont été calomniés. Qui cherche à voir les dessous des congrégations romaines, des cardinaux, du clergé romain des couvents romains, des élections des papes, des nominations des cardinaux, etc. ? Personne ; on préfère penser que c'est le St-Esprit qui fait ces choses. Les duperies des faux miracles et des fausses légendes sont colossales ; mais les « bonnes » âmes préfèrent être dupées. Elles prennent cet état d'âme et de choses pour la religion ! En somme l'humanité est encore immensément bête en ce qui concerne la religion. Peu d'esprits raisonnent avec méthode et justesse. Voilà pourquoi Rome, malgré ses pieds d'argile, tient encore debout.

Les naïfs croient que c'est de la force, de la vérité, de la religion, tandis qu'à y regarder de près on voit bien que ce n'est que de la sottise humaine. Quand dans nos écoles nous apprendrons aux jeunes gens à penser justement et librement, quand nous leur aurons inspiré la force du caractère et le sentiment de la grandeur de la conscience personnelle, alors le colosse romain s'écroulera comme un amas de grains de sable ; et l'on sera surpris que tant de générations aient pu prendre une telle vessie pour une lanterne.

Mais il y faudra du temps : car l'esprit évolue lentement, les habitudes de superstition sont tenaces. Qui aurait cru par exemple, qu'en France on se battrait pour une procession, comme on l'a fait dernièrement à Nantes ? Croyez-vous qu'on se soit battu pour Dieu ? Non, personne ne songeait à Dieu. Mais il fallait faire pièce au gouvernement, il fallait tenir tête au préfet, il fallait montrer qu'on est aristocrate, conservateur, royaliste, contre ces « sales » ré-

publicains qu'on voudrait supplanter. Et voilà pourquoi on a fait une démonstration politique sous le couvert de la religion, laquelle n'a rien à faire non plus avec une procession cléricale et moyen-âgée. On s'étonne vraiment qu'en France, où l'on rit de tout, tant de gens rient si peu de leur propre sottise, de leur propre asservissement intellectuel et moral, et de ce clergé ignare qui les mène par le bout du nez. C'est que les malades préfèrent la maladie à l'effort douloureux qui les guérirait. Rome, qui prétend guérir, entretient le mal pour l'exploiter ; c'est son habileté et sa force. Espérons qu'un jour on aura assez de bon sens pour vouloir être guéri en dépit des charlatans.

RÉPONSE

de la *Sentinelle* à l'Ouvrier catholique.

Notre aimable confrère, l'Ouvrier catholique se paie des airs quelques fois fort drôles.

L'autre jour, à propos d'un curé de Genève accusé d'outrages aux mœurs et relâché faute de preuves suffisantes, ce cher confrère nous a mis sur la sellette.

Il pose la question de savoir si la *Sentinelle* veut, oui ou non rétracter l'accusation qu'elle a reproduite contre M. X., curé à Genève.

« Selon le parti auquel elle s'arrêtera, s'exprime-t-il, dépendra le jugement que l'opinion publique sera en droit de porter sur sa probité professionnelle et sa recherche de la vérité. Attendons... »

Eh bien soit ! le correspondant qui a narré la chose pour une fois s'est trompé, on n'est pas venu au monde avec le *Syllabus* de Pie IX, que diable. Mais ! mes bonnes saintes gens ! pour Dieu, ne faites pas tant de fanfaronnades, votre maison est encore loin d'être nettoyée. Ils pullulent les disciples du frère mariste de Sion, et les cousins germains des curés de Vendlincourt et d'Epauvilliers.

Leur nombre est si grand et leurs actions si viles que nous ne nous arrêtons que fort rarement à signaler un exploit d'un flamidien quelconque. Vous nous obligez à en discuter, soit, nous vous en conterons quelques-uns puisque

elle passa dans cette ile des morts, dont aucun œil humain n'a jamais pénétré l'entrée pleine d'ombres. On était aux derniers jours de l'automne. L'aïeule grisonnante se détacha de l'arbre des vivants, comme tombe une dernière feuille lentement, doucement.

Quelques amies cueillirent du buis dans leurs jardins, en tressèrent une belle couronne verdoyante et la semèrent de baies de sorbier. L'enterrement réunit une dernière fois les deux frères près de la chère défunte, et dès lors l'abîme se creusa toujours plus profond entre eux. Un des deux devait céder et s'en aller... Fritz comprit que sa place était ailleurs.

Il reprit donc le bâton de voyage et descendit le Rhin à petites journées. Une pauvre place d'ouvrier s'offrit à lui, et dès lors, éternel voyageur, harassé, courbé sous la peine, il alla de lieu en lieu, de patron en patron, changeant de place pour changer de misère. Sa vue s'affaiblit, ses cheveux grisonnèrent, il devint l'ombre de lui-même.

Peut-être un de mes lecteurs dira-t-il :

— Mais le pauvre compagnon a fini par devenir patron. Un tardif bonheur a réjoui son cœur, et les rayons du soleil couchant ont éclairé son front fatigué.

Nous lui répondrons :

— Détrompez-vous ! Le pauvre compa-

vous éprouvez du plaisir à remuer ce qui n'est ni beau ni bon.

On pouvait lire ces jours dans une quantité de journaux français l'article suivant :

Valence-sur-Rhône. — L'abbé Filliat, vicaire à St-Laurent-en-Royans, accusé d'attentat à la pudeur, a été condamné par la cour d'assises de la Drôme à deux années de prison.

Et d'un !

Oued-Fodda (Algérie). — La presse entière a raconté, il y a quelque temps, les outrages à la pudeur commis par le curé d'Oued-Fodda dans un cimetière avec une jeune fille de 16 ans. Ce monstre vient d'être condamné à 5000 fr. de dommages-intérêts, à 100 fr. d'amende et à 2 ans de prison.

Et de deux !

St-Dié. — Le vicaire de Gérardmer (France) vient d'être incarcéré à la prison de St-Dié. Il a souillé 20 fillettes.

La plainte a été adressée par plusieurs pères de famille.

L'enquête a établi la certitude des attentats commis. La visite médicale des enfants révéla des turpitudes sadiques qui dépassent toute imagination. Les gendarmes ont emmené le vicaire menotté aux poignets. Ils furent obligés de le jeter dans une voiture pour le protéger contre une foule de plusieurs centaines de mères de famille, jeunes gens et ouvriers, qui poursuivaient de huées formidables l'infest pourceau. Ce fut une manifestation terrible de la colère publique.

Les enfants souillés appartiennent à des familles d'industriels cléricaux de Gérardmer.

— On télégraphie de St-Dié à la *Raison*, sur le même sujet :

Vous avez annoncé l'arrestation, pour attentats à la pudeur, d'un prêtre de Gérardmer, le sieur Aumblot, que vous avez désigné comme vicaire de cette ville.

Le misérable satire n'est pas un jeune vicaire : c'est le curé-doyen de Gérardmer, un homme de 50 ans.

Les familles catholiques sont atterrées, car on croit que presque toutes les fillettes du cathéchisme ont été salées.

Même le journal de M. Méline est obligé de signaler ce scandale qui est un écrasement pour les cléricaux dans le canton le plus méliniste des Vosges.

gnon n'est jamais devenu patron. Il est resté ce qu'il a toujours été ouvrier, seul au monde, sans succès, peinant, geignant. Au soir de sa vie, le temps l'a rapproché de la maison, car les cloches du pays émeuvent le cœur de l'homme comme les clochettes des troupeaux. Il y vit du gain modeste que lui procure son travail journalier. Les bourgeois, ignorants des peines de la vie, passent avec dédain à ses côtés. Est-ce que le besoin de savoir, la fleur d'idéal est pour de simples ouvriers ? Qu'importe qu'ils soient doués ! L'orgueil va devant l'écrasement et la fierté d'esprit devant la ruine. Celui qui s'élève sera abaissé.

Cependant un rayon brillant éclaire l'âme de ce méprisé. Il l'enveloppe d'une douce lumière, il le réchauffe d'une douce chaleur. C'est ce rayon qui éclaire sur le dur sentier de la vie ceux qui sèment pour l'avenir.

Fritz Lutscher, l'éternel compagnon, le vieillard grisonnant, portant toujours son sac et son bâton, rassemble, les soirs d'hiver, les prolétaires. Avec quelle joie on les voit se grouper autour de lui. Il leur sert de guide, il les exhorte, il les instruit, il les encourage, il les prépare pour les temps meilleurs. Eternel compagnon, les hommes disent que tu as échoué. Non, ta vie n'a pas été perdue. Ce n'est pas être inutile que de faire lever les moissons de demain. (A suivre)

Et de trois !

Trieste. — A Trieste, le chapelain don Sofronio Ranini a abusé de sa nièce Derinca Gherdic, de Spalato, âgée de 13 ans. Celle-ci est en état de grossesse. Appelé devant le prêtre, l'abbé a essayé d'accuser un étudiant, mais la jeune fille soutient fermement qu'elle a été violée par son oncle.

Et de quatre !

Notons au passage deux évasions :

— L'abbé Carpentier, curé du Blessier-sur-St-Just, dans l'Oise, vient d'informer son évêque qu'il renonce à l'état ecclésiastique.

— M. Roqueplan, vicaire de la commune de Seriguan, dans l'Hérault, a adressé aussi sa démission à l'évêque. Chose intéressante, l'ex-vicaire se mariera au mois prochain avec une jeune fille de la localité. Les cléricaux sont en fureur ; il n'y a rien de surprenant.

Vraiment, cher confrère, vous jouez de déveine. Il me semble que voilà suffisamment de sales choses pour balancer celle de Genève. Qu'en pensez-vous ? Quand nous vous disions de ne pas réveiller le chat !... Tu l'as voulu... tu l'as.

Dans les écuries d'Augias

L'édifiante série continue. Le bruit se répandait mercredi dernier à Schwytz que le premier lieutenant Carl Gasser, très connu dans la ville venait, en qualité d'administrateur du dépôt militaire fédéral, d'être révoqué par télégramme. Quelque incroyable que parut d'abord la nouvelle, elle ne tarda pas à se confirmer : vendredi soir, à 10 heures, Gasser qui était déjà couché fut arrêté et conduit en prison. Il est prévenu d'avoir falsifié des listes de salaires. Ses détournements s'élevaient à la somme de 1,500 francs, mais la somme exacte n'a pas encore été établie.

Gasser, qui est âgé de 31 ans et célibataire, jouissait, dit une dépêche à l'agence télégraphique, de la plus grande estime ; il était commandant des pompiers et faisait partie des comités de différentes sociétés.

De mieux en mieux, notre bourgeoisie militaire. Chaque semaine nous apporte une nouvelle arrestation.

On assure que dans les hautes sphères on est dans la consternation et l'envie de mettre l'éteignoir sur toutes ces sales choses est déjà venue à plus d'un empanaché.

Nous comprenons facilement le désarroi qui s'est emparé de nos traîneurs de sabre, on serait ahuri à moins.

Ce n'est pas tout, attendons !

Chez les Faiseurs de ressorts

Depuis des années déjà la maison Perret, ou plus exactement le dépôt Perret frères donne du fil à retordre au Syndicat. Non content de se livrer depuis un temps immémorial à l'exploitation éhontée d'apprentis, les frères Perret — dignes successeurs de leur père — veulent transformer à leur avantage seulement, le mode de fabrication actuel.

Se basant sur une soi-disant invention à eux, ils ont introduit les manœuvres dans le métier, ils engagent un nombre illimité d'apprentis et de jeunes filles et fabriquent des ressorts double-longueur. Le tout en contradiction avec

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

L'éternel Compagnon

Nouvelle socialiste 20

par

ANNA THÉOBALD (1)

(Traduite de l'allemand par DE STAVISLA)

Le malheureux éconduit se souvint d'une de ses anciennes compagnes d'école. Grande et élancée, le visage pâle plein de malice, deux yeux de chevrete effarouchée : telle il l'avait connue, mais telle il ne la retrouva pas. La belle enfant fraîche et vive était devenue une femme blême, dont la faiblesse augmentait d'année en année. Son aisance d'autrefois avait fait place à une pauvreté, faite d'inquiétudes.

L'ancienne compagne d'école garda toujours les meilleures relations avec Fritz. Un jour même elle lui avait procuré, par l'intermédiaire d'une amie riche, une somme d'argent. Il s'agissait de quelque deux cents francs. Pauvre Fritz ! Il n'était jamais arrivé à la rembourser complètement.

La mère de notre ami devint de jour en jour plus faible jusqu'à perdre connaissance. Un soir, à l'heure du crépuscule,

la convention signée par eux avec le Syndicat et en dérogation aux engagements qui lient les fabricants.

Aux réclamations des deux associations intéressées, ces patrons peu scrupuleux, ont répondu par un refus formel, par un défi se déclarant déliés de tout engagement, malgré l'avertissement légal exigé de part et d'autre.

L'Union Syndicale résolue à agir énergiquement pour sauvegarder ses droits et empêcher un système de fabrication qui serait la ruine inévitable du métier, a décidé les mesures suivantes :

1. « Tous les ouvriers travaillant chez les frères Perret sont exclus du Syndicat et de la Fédération. Ils seront signalés à la Société des Fabricants de ressorts qui s'engage à n'occuper que des ouvriers syndiqués.

2. Tous les apprentis et manœuvres occupés dans cette maison sont frappés d'interdiction et ne pourront jamais faire partie du Syndicat et de la Fédération ».

Il est temps encore, que les parents et tuteurs qui ont placé dans cette maison des jeunes gens, réfléchissent. Ces jeunes gens une fois en âge de gagner leur vie, ne pourront se placer nulle part et devront de ce fait subir les conditions imposées par ces patrons « à poigne » désireux de s'enrichir le plus vite possible, dût-il en coûter la ruine d'un métier.

Afin de prouver à ces patrons qui renient leur signature que leur aplomb, leur audace sont loin de nous en imposer, nous userons de tous les moyens en notre pouvoir, pour tuer le mal à sa racine. Jamais les faiseurs de ressorts n'ont été aussi unis, aussi forts de leurs droits ; nos manifestations le prouveront par leur succès. Les braves d'un ou deux ex-pensionnaires du Pénitencier — les favoris de la maison — nous ont valu l'estime, l'approbation et l'appui moral des différents groupements professionnels. Aux défis des frères Perret et de leurs victimes, rénégats de leur classe, nous répondrons par une attitude correcte, sans défaillance, qui nous mènera sûrement à notre but : Vivre et laisser vivre.

LÉONIDAS

à la Roche aux Crocs.

Chronique Locale

Erratum. — A lire dans l'article „ LIBERTÉ “ au lieu de : les sybarites, les voluptueux et les sensuels essayent

d'échapper aux droits et aux besoins physiques, — les sybarites, les voluptueux et les sensuels essayent d'échapper aux droits et aux devoirs moraux en les sacrifiant aux besoins physiques....

Il n'y a pas de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre. — La *Feuille d'Avis* donne de la manifestation de mardi soir un compte-rendu pour le moins erroné.

Elle cite : « Un millier de manifestants se rendirent devant le domicile de MM. Perret frères, etc. »

En disant *trois mille*, la *Feuille d'Avis* aurait été plus près de la réalité. Si l'on ne compte qu'à quelque mille près à la *Feuille d'Avis* le tirage peut bien paraître miraculeux. Que M. Dubois tâche toujours de regarder par le même bout de sa lunette...

M. Dubois n'a pas seulement la vue mauvaise, son ouïe est dans un état déplorable c'est sans doute là la cause de la fausseté de son jugement sur la manifestation de mardi ; car il ne s'y est pas prononcé un discours *violent*, M. Dubois ; nous pouvons si besoin est le reproduire textuellement et beaucoup de vos lecteurs pourront se convaincre qu'il n'est que *logique et ferme*.

Nous avons entendu notre camarade Vallotton prononcer cette phrase : « J'adresse un sérieux appel au calme des manifestants. » Or M. Dubois aura compris le contraire, d'où vient sa méprise.

« Quatre gardes communaux et deux ou trois gendarmes en civil devaient assurer l'ordre » dit encore la *Feuille*. Il y en avait beaucoup plus, mais nous comprenons que la perspicacité de M. Dubois ne soit pas allée jusqu'à découvrir la totalité de la force policière réquisitionnée pour la circonstance ; il n'est pas assez... reporter pour cela.

Et la *Feuille* continue : « Des gamins seuls poussaient des cris et manifestaient bruyamment. » Il faut encore avoir des oreilles comme celles de M. Dubois pour ne pas avoir entendus les formidables „ Hourras “ sortant de plusieurs milliers de poitrines mardi soir ; avec une surdité aussi complète accompagnée d'une cécité malheureuse il est difficile de renseigner les lecteurs d'un journal, nous conseillons à M. Dubois de la *Feuille d'Avis* d'y renoncer.

Quand au coupeur de *l'Impartial* le temps dont il dispose ne lui a permis de changer qu'un mot à la prose de la *Feuille d'Avis* ; il a remplacé *violent* par *virulent*, une échappée de ses ciseaux

aura décapité la première syllabe du mot à M. Dubois ; par un effort intellectuel le dit coupeur a essayé de remettre la chose au point. Il a à peu près réussi et c'est déjà quelque chose pour un homme si... occupé !.

En temps de crise la mère de famille ne peut pas faire de fortes provisions et généralement elle n'obtient en petites quantités que des produits inférieurs, il n'en est pas de même pour le thé Vigor qui est toujours excellent même en petits paquets. Pour la vente en gros A. Naine-Robert, Pesoux-Neuchâtel.

Chronique Jurassienne

Porrentruy. — Nous ne sommes pas les seuls à nous étonner qu'il y ait pénurie d'eau à Porrentruy. Notre confrère *Le Peuple* s'exprime ainsi à ce sujet :

« Toujours grand émoi parmi nos ménagères des quartiers élevés et parmi nos pompiers. Il pleut, il pleut tous les jours... et avec ça souvent pas d'eau aux robinets des évier : ça coule le matin et vers 10, 11 heures de l'avant-midi, ni... ni, c'est fini, pour tout le reste de la journée.

« L'opinion publique s'émeut. Y a-t-il rupture de conduites, ou usage abusif ? On demande des éclaircissements. »

Oui, des éclaircissements sont nécessaires ; il semble que l'installation des conduites d'eau en ville a coûté suffisamment de deniers pour que les contribuables soient renseignés.

Qui est fautif ? La C^{ie} Froté-Westermann ou les consommateurs ?

Delémont. — La rente des travailleurs. — Mardi dernier, vers 3 h. après-midi, un accident est arrivé à notre gare. Un aiguilleur, Th. Christen, était en train de nettoyer une aiguille, lorsqu'une locomotive en manœuvre vint l'atteindre et le jeta sur le sol. Christen a reçu d'assez fortes contusions à la tête qui ne mettent toutefois pas sa vie en danger.

Courtételle. — Encore la rente des travailleurs. — Vendredi, vers 11 h. du matin, un charpentier de Courtételle, Jules Domon, travaillait sur un échafaudage à Rossemaison, en compagnie d'un nommé Joseph Perrin, de Develier. Soudain, l'échafaudage se rompit et les deux ouvriers furent précipités à terre.

Domon a eu la jambe gauche fracturée ; quant à Perrin, il s'en tire avec quelques blessures sans gravité.

Nous conseillons à ces deux ouvriers

d'invoquer la loi sur la responsabilité civile.

Tramelan. — Un vent de réaction semble s'agiter chez certains industriels horlogers du village.

A la suite du différend survenu entre les patrons et les ouvriers monteurs de boîtes syndiqués, les patrons ont donné samedi la quinzaine à leurs ouvriers. Espérons qu'une entente ne tardera pas à intervenir et souhaitons que nos amis boitiers ne se laissent influencer et ravir de ce fait une partie de leurs salaires.

Bienn. — Suivant les informations reçues, aucun ouvrier n'a repris le travail jusqu'à maintenant. Les visiteurs et contremaîtres sont également tenus de faire grève. L'attitude des grévistes et l'organisation sont excellentes. On ne remarque absolument rien d'une grève.

Courage, camarades biennois ! Pas de défaillants.

Imp. Faust ZUCKINELLI, Locle.

SOCIÉTÉ D'ÉDITION & DE PROPAGANDE SOCIALISTE
V. VALLOTON, administrateur.

Dimanche 9 Août

PHARMACIE D'OFFICE
Pharmacie BERGER

Adresses utiles

S. BRUNSCHWYLER, Serre, 40 Installation d'eau et Gaz. Toujours un grand choix de Lustres, Potagers et Réchauds en magasin. Devis gratuit sur demande.

JEAN WEBER Rue Fritz Courvol- sler, 4, La Chaux-de-Fonds, — Denrées coloniales, Vins et Liqueurs, Farines, Sons et Avoines, gros et détail.

WILLE-NOTZ Denrées coloniales. Vins et Spiritueux. Farines, Avoines, Merceries, Laines et Cotons.

AMEUBLEMENT & TAPISSERIE Ch. Frey, Industrie, 2. Choix immense de meubles garantis. Spécialité de lits complets de toute confiance.

MAGASIN DU PRINTEMPS J. Matile. Atelier spécial pour vêtements sur mesure. Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants. Rue Léopold-Robert, 40, CHAUX-DE-FONDS

AU GAGNE-PETIT Lainages Soirées E. Meyer & Cie., Rue du Stand, 6. Corsés français, prix de fabrique. — Blancs.

JULES VERTHIER, Rue Neuve, 10 Grand choix de Chapellerie en tous genres. — Toujours grand assortiment de Cravates.

GRAND BAZAR Spécialité d'articles mortuaires en tous genres Spécialité d'articles mortuaires en tous genres. **DU PANIER-FLEURI**

BRASSERIE DE LA COMÈTE Ulrich Frères. — Bière, façon Munich et Pilsen, en fûts et en bouteilles.

Imprimerie ZUCKINELLI
LE LOCLE

IMPRESSIONS
en tous genres

Journaux
Brochures
Circulaires
Têtes de lettres
Memorandums
Cartes de visite et de convocation, etc.

Conditions spéciales pour Syndicats

SAVON CORDELIA

antiseptique et désinfectant.

Indispensable:

Pour assainir les appartements en cas des maladies contagieuses et d'épidémie, pour laver le linge des personnes malades, pour détruire les miasmes et combattre les émanations malsaines.

Fabriqué par la Savonnerie Helvetia à Olten. Se vend partout.



BANQUE CANTONALE NEUCHÂTELOISE

Emission de

3000 OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 1/2 % DE FR. 1000, S^{IE} U
 4000)))) 3 1/2 % DE FR. 500, S^{IE} V

Conditions de l'émission

Les obligations foncières 3 1/2 % de la Banque cantonale neuchâteloise, émises en coupures de fr. 1000 (série U) et de fr. 500 (série V), sont au porteur ; elles sont munies de coupons semestriels d'intérêts, à l'échéance du 28 février et du 31 août, et seront délivrées *jouissance 31 août 1903*.
 Le remboursement des obligations aura lieu de 1908 à 1932 par voie de tirages au sort annuels, dans la proportion de 120 obligations de la série U et de 160 obligations de la série V, par tirage ; la Banque cantonale neuchâteloise se réserve le droit de dénoncer par anticipation le remboursement partiel ou total de l'émission, moyennant six mois d'avertissement ; elle ne pourra cependant pas faire usage de ce droit avant le 28 février 1908, en sorte qu'aucun remboursement anticipé ne pourra avoir lieu avant le 31 août 1908.

Les coupons et les obligations appelées au remboursement seront payables sans frais pour les porteurs :
 à la Banque cantonale Neuchâteloise, à Neuchâtel, à sa Succursale de La Chaux-de-Fonds, à ses Agences et chez ses Bureaux
 à la Banque cantonale de Berne et à ses Succursales et Comptoirs ; [correspondants dans le canton :]
 à la Banque commerciale de Bâle ;
 aux caisses du Bankverein Suisse ;
 à la Banque Fédérale S. A. à Zurich et à ses Comptoirs.

Les obligations foncières 3 1/2 %, séries U et V, jouissent des garanties spéciales prévues aux articles 37 et 38 de la Loi sur la Banque, ainsi conçues :
 Art. 37. — Excepté les cas de chômage momentané, pour lesquels il doit être procédé conformément à l'article 6, chiffre 10, de la présente loi, les capitaux provenant d'obligations émises par la Banque, devront être employés exclusivement pour des prêts hypothécaires en premier rang.
 Toutes les obligations émises par la Banque, quelle que soit la date de leur émission, auront pour garantie commune, par privilège spécial, la totalité des créances hypothécaires souscrites en faveur de la Banque, et les sommes provenant, soit de l'émission des obligations, soit du remboursement des prêts sur hypothèques, que ces sommes soient disponibles ou placées en emploi, conformément au premier alinéa du présent article.
 Art. 38. — L'Etat garantit le remboursement des obligations émises pour le service hypothécaire, dans la relation de caution simple, suivant le mode prévu à l'article 494 du Code fédéral des obligations.

L'art. 43 de la Loi stipule que le montant des prêts ne peut dépasser la moitié de la valeur des immeubles hypothéqués.
 Au 30 juin 1903, le montant des créances hypothécaires s'élevait à fr. 20,733,882,05 et celui des obligations foncières en circulation à fr. 10,216,000.

Toutes les publications relatives à la présente émission, seront faites dans la « Feuille officielle » du canton de Neuchâtel, dans la « Feuille officielle suisse du Commerce » et dans un journal de Bâle, de Genève et de Zurich.
 La cote sera demandée aux Bourses de Bâle, Berne, Genève et Zurich.

Souscription par conversion

La Banque Cantonale Neuchâteloise ayant dénoncé pour le 31 janvier 1904 le remboursement de ses obligations foncières 3 3/4 % série R, de fr. 1,000 et série S, de fr. 500, de l'émission de fr. 2,000,000 du 16 janvier 1899, offre aux porteurs la conversion de leurs titres en obligations foncières 3 1/2 % aux conditions suivantes :

1. Les demandes de conversion devront être adressées jusqu'au mardi 11 août 1903, aux domiciles désignés ci-bas, accompagnées des obligations à convertir, munies de tous les coupons non échus.

2. Le prix des nouvelles obligations est fixé AU PAIR, jouissance 31 août 1903.

contre :
 Une obligation foncière 3 3/4 % série R, de fr. 1000, jouissance 31 janvier 1903,
 il sera délivré :
 Une obligation foncière 3 1/2 % série U, de fr. 1000, jouissance 31 août 1903, plus une soulte en espèces de fr. 22,90
 Cette soulte représente :
 a) L'intérêt à 3 3/4 % du 31 janvier au 31 août 1903 de fr. 1000 fr. 21,85
 b) La différence d'intérêt de 1/4 % l'an, du 31 août 1903 au 31 janvier 1904 fr. 1,05
 Somme égale fr. 22,90

contre :
 Une obligation foncière 3 3/4 % série S, de fr. 500, jouissance 31 janvier 1903,
 il sera délivré :
 Une obligation foncière 3 1/2 % série V, de fr. 500, jouissance 31 août 1903, plus une soulte en espèces de fr. 11,45
 Cette soulte représente :
 a) L'intérêt à 3 3/4 % du 31 janvier au 31 août 1903 de fr. 500 fr. 10,93
 b) La différence d'intérêt de 1/4 % l'an, du 31 août 1903 au 31 janvier 1904 fr. 0,52
 Somme égale fr. 11,45

3. Des reçus provisoires seront délivrés au moment de la conversion et pourront être échangés à partir du 31 août 1903 contre les titres définitifs, aux domiciles de conversion, sans frais pour les porteurs.

Souscription contre espèces

La Banque Cantonale Neuchâteloise met en souscription publique le solde de l'émission de ses obligations foncières 3 1/2 %, séries U et V, non absorbé par les demandes de conversion des obligations foncières 3 3/4 %, séries R et S, aux conditions suivantes :

1. La souscription aura lieu le

MARDI 11 AOUT 1903

aux mêmes domiciles.
 2. Le prix d'émission est fixé AU PAIR, jouissance 31 août 1903.
 3. La répartition se fera aussitôt après la clôture de la souscription et les souscripteurs seront avisés par lettre du résultat de leur demande.
 4. La libération des titres s'effectuera aux domiciles de souscription, à partir du 31 août 1903 ; les souscripteurs auront la faculté de se libérer jusqu'au 31 octobre 1903, en payant l'intérêt couru à 3 1/2 % du 31 août 1903 au jour de la libération.
 5. Les souscripteurs recevront au moment du paiement, des titres définitifs ; il sera tenu compte dans la mesure du possible de leur desiderata, en ce qui concerne la répartition des titres en coupures de fr. 1,000 et de fr. 500.
 NEUCHÂTEL, le 30 juillet 1903.

BANQUE CANTONALE NEUCHÂTELOISE

Les demandes de conversion et de souscription sont reçues sans frais dans le canton de Neuchâtel aux domiciles suivants :

Neuchâtel : Banque cantonale neuchâteloise et ses correspondants dans le canton. Banque commerciale neuchâteloise. Antenen et Bonhôte. Berthoud & Co. Bovet & Wacker. Du Pasquier, Montmollin & Co. G. Nicolas & Co. Perrot & Co. Pury & Co. H. 2716 N.	Chaux-de-Fonds : Banque cantonale neuchâteloise. Banque commerciale neuchâteloise. Banque Fédérale (S. A.) Perret & Co. Pury & Co. Reutter & Co. Henri Rieckel & Co. Banque cantonale neuchâteloise. Banque du Locle. DuBois & L'Hardy.	Le Locle : Maire & Co. Cernier : Banque cantonale neuchâteloise. Colombier : Banque d'Epargne. Couvret : Banque cantonale neuchâteloise. Weibel & Co. Flenrier : Banque cantonale neuchâteloise. Sutter & Co. Weibel & Co. Ponts-de-Martel : Banque cantonale neuchâteloise.
---	--	--

Fabrique de Limonades
 Eaux gazeuses. — Syphons.
 Sirops en tous genres
F. CHATELAIN, Fils
 Rue Daniel Jeanrichard, 37.
 LA CHAUX-DE-FONDS
 EXPÉDITION AU DEHORS. — FRANCO

COMBUSTIBLES
J. KUNZ-KRENTTEL
 Temple-Allemand 13. Chantier : Doubs 19.
 Sapin très sec, 1 fr. 10 et 1 fr. 20. — Déchets de bois, 3 fr. 50 les 100 kg. — Foyard, 1 fr. 20 et 1 fr. 30. — Tourbe, Anthracite belge. — Briquettes 1re marque. — Houille. — Coke. — Charbon foyard. — Sciure.
 Téléphone 975. Téléphone 975.

On demande procédé pour l'impression directe sur plaques en émail moyennant timbre avec indication de l'adresse d'un fabricant de timbres et de machines pour la fabrication de timbres. Prière adresser offres sous S. V. 7963 à Rodolphe Mosse Francfort s/M. (S. à 6793)

A LOUER pour St. Georges 1904, le domaine du Gros-Crét, situé à Pouillerel, et appartenant à la Commune de La Chaux-de-Fonds. Le cahier des charges peut être consulté au bureau du Président du Conseil communal, où les offres seront reçues jusqu'au 10 Août 1903.
 La Chaux-de-Fonds, le 25 Juillet 1903
 Conseil communal.

AUX MALADES PAUVRES


remise gratuite de remèdes homéopathiques les lundi et vendredi de 1 à 2 h. Grenier, 6.

Maison fondée en 1860
J.-E. BEAUJON
 Cave, 9 rue Neuve 9
 Paniers assortis
 Neuchâtel blancs et rouges. — Mâcon. — Beaujolais. — Bourgogne. — Bordeaux, etc., etc. Grande crûs.
 Champagnes : Mauler, Bouvier, Strub, Moët, Louis Rœderer.
 Liqueurs, Huile d'olive

Mme C. FISCHER, rue du Théâtre 20, Zurich, envoie franco contre 30 cent. en timbres, sa brochure (5^{me} éd.) traitant de la chute des cheveux et du grisonnement prématuré, de leurs causes en général et des moyens d'y remédier.

PHONOGRAPHE ou parleur garanti avec 6 MORCEAUX DE MUSIQUE CHOIX POUR 18 FR.


APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE élégants, solides, garantis
 Une année de crédit
 Vente par acomptes et au comptant.
 Plaques Papiers Produits

Vins et Spiritueux en gros
PAUL PEYTREQUIN
 Bureaux, rue Neuve 9
 Téléphone Téléphone
 Caves et Entrepôts rue de la Serre 92-94
 Spécialité de Malaga et Vin de table. — Vins français en fûts et en bouteilles. — Assortiment de Liqueurs fines.
 Neuchâtel blanc 1902 extra, 1er choix.
 Echantillons à disposition.
 Se recommande,
PAUL PEYTREQUIN

 Conditions spéciales aux ouvriers invent.